

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 27 JUILLET 1901

Chez les Travailleurs Intellectuels

Livres & Revues :

MÉLANGES RELIGIEUX — publiés par
MM. Cadieux & Derome, à Montréal.

L'histoire n'est que la reconstitution du passé ; mais cette reconstitution ne peut se faire que lentement, péniblement. Elle suppose chez l'écrivain une patience qui ne se lasse jamais, un jugement sain et pondéré, une expérience des hommes et des choses peu commune. En un mot l'historien doit être un fureteur savant et un philosophe profond.

Fureteur avant tout, il bouleversera les bibliothèques, prenant connaissance des manuscrits couverts de poussière ou oubliés dans le fond des tiroirs ; il interrogera les témoins de l'époque qu'il étudie, ou à leur défaut, les confidents ou les héritiers de leurs souvenirs ; il demandera même aux monuments, aux institutions et aux œuvres la pensée qui présida à leur érection ou à leur pieuse fondation. L'histoire est faite de la poussière des tombeaux. Mais à côté de l'écrivain, il y a le collectionneur. Sans avoir la prétention de rebâtir le monument du passé, il en recueille les reliques, les bibelots, les pierres tombées et rien de ce qui appartient au passé ne semble indigne de son attention. Pour être modeste, son rôle n'en est pas moins utile et profitable.

MM. Cadieux et Derome ont voulu, au moins pour une fois, faire œuvre de collectionneur ; en voyant que des documents importants pour l'histoire religieuse du Canada allaient disparaître, si l'on ne prenait soin d'en multiplier les copies, ils entreprirent il y a quelques années la publication des *Mélanges Religieux*, recueil périodique publié de 1840 à 1853, sous la direction éclairée de Mgr Bourget, où sont consignés les principaux événements religieux de ces quatorze années. En effet, il n'y a plus que quelques bibliophiles qui aient en leur possession la collection complète des *Mélanges*. Leur rareté en a doublé le prix ; ne m'a-t-on pas dit qu'il y a à peine quelques mois, une de ces collections fut vendue cent cinquante piastres ? Un joli chiffre assurément.

Ces *Mélanges* ne se recommandent pas seulement pour leur intérêt historique, mais encore par leurs qualités littéraires. C'est un recueil qui marque une heure de l'évolution littéraire dans notre pays.

J'ai parcouru avec un véritable plaisir les deux gros volumes déjà publiés ; en les parcourant, il me semblait que j'entrais dans la pensée de ceux qui nous ont précédés dans la vie, que je pénétrais leurs sentiments les plus intimes. A toutes les pages éclate le témoignage de leur foi robuste et de leur patriotisme ardent. Ils sont là vivant, se dévouant, fidèles toujours aux nobles traditions que leur avaient leguées leurs ancêtres et dont nous avons recueilli le précieux héritage.

Le premier volume est presque entièrement rempli par la belle figure de Mgr de Forbin-Janson, le sympathique missionnaire que les événements politiques de 1830 firent échouer sur nos rives et qui a laissé parmi nous des souvenirs que le temps n'a pu éteindre. Quelques rares vieillards se rappellent encore son éloquence entraînant, sa science profonde, sa charité inépuisable. La génération présente connaît bien le nom vénéré de cet illustre prélat, mais elle ignore tout le bien qu'il fit parmi nous et toute l'influence qu'il exerça sur les hautes classes de la société de 1840, alors entachées de libéralisme et de voltairianisme.

Pour aujourd'hui je me contente de recommander à tous ceux que l'histoire religieuse de notre pays intéresse ou devrait intéresser, cette nouvelle édition des *Mélanges*. L'œuvre entreprise par MM. Cadieux et Derome mérite donc l'accueil le plus bienveillant, au moins de la part des hommes éclairés pour qui l'histoire de la religion est la première des études.

JEAN BOUCHET (1476-1557.)

Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris par Auguste Hamon.

Bouchet, un grand rhétoriqueur, un rimeur enthousiaste, un ouvrier de la première heure ! Ce dernier titre serait suffisant à lui mériter notre estime ; car, ceux qui ouvrent le sillon et y jettent la semence féconde, ne font-ils pas l'œuvre capitale de la moisson ? Puis viennent le soleil et la pluie, ces agents divins qui développent le germe endormi dans le sein de la terre, qui font le sol s'entrouvrir sous la pression de la tendre pousse et la petite orfamme verte de l'épi prochain se déployer à la brise du matin. Et le jour vient où le champ doré, mouvant comme la mer, étalé sous le ciel bleu la vaste étendue de ses richesses et de ses splendeurs.

Mais le puissant rêveur, qui s'arrête au bord du chemin pour contempler la plaine blonde, tachetée de la pourpre des coquelicots, pense-t-il un seul instant à l'humble paysan qui, par un jour froid d'automne, promena le soc de la charrue à travers les mottes, les cailloux et les ronces ?

La gloire va toujours à ceux qui terminent un long travail, à ceux qui recueillent et récoltent, et l'oubli se fait autour de ceux qui ont semé, qui ont arrosé de leurs sueurs l'œuvre naissante, en un mot, autour de ceux qui furent au principe et dont l'action a déterminé la fin glorieuse, mais lointaine.

Il en est ainsi dans toutes les choses humaines : le succès est la loi de tout. Le soleil de la gloire ne dore que les sommets et la girouette placée au front d'un monument reçoit plus de rayons que les assises granitiques qui supportent et le monument et la girouette qui tourne à tous les vents.

Les critiques et les historiens l'ont trop oublié ; mais, s'il en a été longtemps ainsi, une réaction intelligente vient de se faire dans ce sens et nous assistons avec une joie bien légitime à la réhabilitation de ceux qui façonnèrent la langue, qui la débarrassèrent des scories qui la souillaient, qui firent l'œuvre ingrate de jeter les bases de cette littérature qui fait la gloire de la France et la nôtre.

Le Révérend Père Hamon — car, Auguste Hamon n'est qu'un jésuite, qui, pour les causes que l'on sait, est obligé de cacher son titre de religieux — a voulu coopérer, pour sa part, à cet acte de justice envers le passé et, pendant dix ans, il s'est consacré à l'étude de la vie et des œuvres de Jean Bouchet, ce rhétoriqueur poitevin qui, avec tant d'autres "oubliés", n'eut parmi nous d'autre gloire que de voir son nom figurer dans les encyclopédies et dans les histoires de la littérature comme ayant été un des précurseurs de la Pléiade.

Avec sa finesse d'observation, son flair exercé, son sens pénétrant de la vie intime et des vertus d'autrefois, le docteur ès-lettres nous a conté, en des pages exquises d'où sont exclus les mots à effet et les descriptions tapageuses, l'histoire si douce, si calme, parfois si triste de ce "jeune aventurier à la recherche de la gloire", de ce fidèle procureur des La Tremouille qui partagea son temps entre les affaires du Palais de Poitiers et les doux plaisirs de la Poésie. Bon bourgeois, qui eut des ambitions de gentilhomme, mais que les nécessités de l'existence, ramenèrent de bonne heure aux réalités décevantes, Bouchet n'eut qu'une joie, celle de se dire l'humble servent de " Dame Rhétorique "

Et c'est ainsi que sous l'écrivain, quelque peu difficile à lire et à comprendre, se montre l'homme sensible et délicat, l'ami dévoué, le poète consciencieux qu'il fut toujours. Avec lui, nous entrons dans la société des écrivains du commencement du XVI^e siècle, et il se dégage de ce commerce je ne sais quel parfum de naïveté et de bonhomie qui repose des vulgarités et

des bassesses de tant de grands génies qui ont cru ne pouvoir acquérir de la renommée qu'en se prostituant.

Le voile qui nous cachait cette époque de transformation et d'élaboration littéraires, est maintenant tiré et ce n'est pas sans un vif intérêt que nous pouvons suivre l'ascension continue, l'élévation progressive de la pensée et du goût français.

L'on comprend alors comment les critiques étaient souverainement injustes envers ces artisans du mot et de l'idée, quand ils déclaraient que l'histoire de la littérature ne commençait vraiment qu'avec Ronsard. La Pléiade ne jaillit pas tout armée, tout outillée de la tête de Ronsard, comme Minerve du cerveau de Jupiter. Elle fut longuement laborieusement préparée, elle ne fut que l'épanouissement d'une fleur dont les racines allaient bien avant dans le passé. On ne peut plus, sans s'écarter de la vérité, étudier Ronsard et son école, comme on étudierait un phénomène isolé et indépendant. " Il faut donc s'occuper de la longue préparation qui rendit possible la tentative de la Pléiade et chercher dans notre sol de France les extrêmes et fines racines où s'élaborent les premières gouttes de sève qui ont alimenté cette opulente frondaison. En fouillant bien au pied de l'arbre, on reconnaîtra, je crois, que les *grands rhétoriqueurs* ont donné comme une première et droite direction à la liqueur bouillonnante qui devait vivifier notre vraie poésie ". Cette vérité, le Père Hamon nous la montre dans toute sa lumière et nous voyons clairement comment les rhétoriqueurs poitevins — pour ne parler que de ceux-là — ne furent pas inutiles à la poésie lyrique, à l'épuration de la langue, à la richesse de la forme ; ils travaillaient le style et la rime avec persévérance et rendirent possible l'essor de la poésie classique.

Il convenait de signaler ce volume, et le jugement général qui y est porté est de ceux dont devront nécessairement tenir compte les futurs historiens et critiques des origines de la littérature classique.—J. B. L.

Cet intéressant ouvrage ayant été récemment apprécié ici, le lecteur se rappelle probablement que le prix en est de 12 francs chez H. Oudin, 10, rue de Mézières, à Paris.

ACTES PONTIFICAUX concernant l'établissement et le rite actuel des fêtes de Saint Joachim et de Sainte Anne dans l'Eglise universelle.

En vente à la librairie Sistac, 16, rue Saint-Etienne, à Toulouse. Prix : 35 centimes.

La dévotion à Sainte Anne étant très répandue au Canada, cet opuscule pourrait y être fort utilement propagé.

VICTOR HUGO PAYSAGISTE, par Louis Aguetant. — Editeur : Em. Vitte, à Lyon.

Causerie suggestive et riche en enseignements sur les interprétations et évocations de spectacles naturels, — et quelque peu sur les paysages irréels, — dont est parsemée l'œuvre poétique du maître de *Feuilles d'Automne* et de la *Légende des siècles*. M. Louis Aguetant, qui s'était révélé psychologue dans une intéressante étude sur Hello, apparaît cette fois comme un esthéticien, et des plus délicats. Il a présenté, expliqué, commenté le naturisme et les dons de paysagiste littéraire de Victor Hugo, il a dit l'intuition symbolique et la sérénité contemplative du prestigieux peintre verbal en compréhensif supérieur.

Un exemple entre beaucoup. C'est au sujet de la *Lettre des Contemplations* (tome I) :

Tout le début de cette lettre est la perfection même du paysage réaliste, et Sainte-Beuve en dut être ravi — à moins qu'il n'en fût envieux. Ici la vision est plus précise, le dessin plus serré que jamais. Le vers, assoupli, s'abaisse au détail familier sans verser dans le prosaïsme. Enfin le peintre construit les lignes de son terrain, prend souci de la perspective, superpose les plans de sa composition. C'est en effet un paysage composé dont les formes s'inscrivent dans un savant réseau de lignes. Les détails s'y ordonnent harmonieusement entre la plaine normande du premier plan et, là-bas, au fond de l'horizon, la mer lointaine. — Mais ce n'est point assez encore : qu'une voile frémit au large, et voici que le rêve du poète apparaît sur les flots. Ainsi, le paysage d'observation s'élargit, mieux que chez les grands Hollandais eux-mêmes, en un paysage poétique. Car à la hauteur que nous sommes parvenus à la suite d'Hugo, idéalisme et réalisme cessent de sembler des termes contradictoires pour apparaître comme les deux aspects complémentaires, d'une identique réalité. (p. 20).

Les lettrés et tous les épris de beauté goûteront ces pages tracées avec art en une langue limpide, souple et charmeuse.

Les esprits critiques concluront avec l'auteur qu'entre les titres de gloire du grand lyrique il en est peu de plus solides que celui de paysagiste :

Son théâtre date cruellement ; l'iniquité de ses haines et la violence forcenée de ses colères compromet son œuvre satirique ; son génie de narrateur épique souffre parfois de son étroite et sectaire philosophie de l'histoire ; son lyrisme même, ça et là, sonne la déclaration et l'emphase. Mais le génie pittoresque de V. Hugo demeure inattaquable. Et ce ne lui est pas médiocre honneur d'avoir été, dans le siècle du paysage, le prince des paysagistes littéraires.

ALPH. G.

NATIONALISME — CATHOLICISME, — RÉVOLUTION, par l'abbé Charles Maignen, docteur en théologie. Un fort volume in-18. — Prix : 3 fr. 50, chez V. Retaux, à Paris.

Une simple indication des chapitres laissera deviner l'intérêt qu'offre ce volume dans lequel sont étudiées, à la lumière des principes catholiques, les questions politiques et religieuses qui passionnent aujourd'hui l'opinion française.

Le fond de la question juive. — La religion et la race. — La quatrième république. — La démocratie moderne. — L'idée royaliste. — Le césar-

isme. — Le nationalisme intégral. — Les royalistes et l'Eglise. — L'attitude du clergé en face de la Révolution. — La monarchie française et la défense religieuse. — L'œuvre du clergé français au XIX^e siècle. — Force et faiblesse des catholiques français. — Gallicanisme et fonctionnarisme. — L'idée de l'Eglise en matière civile. — L'Eglise et les conciliateurs. — Religion d'Etat. — La vraie tolérance. — La revision du *Syllabus*. — Un faux concept de la papauté. — Espérances et sympathies protestantes. — Espoirs et périls de l'Eglise de France. — Les directions pontificales et le nationalisme. — Les excès du ralliement. — Les directions pontificales et la tradition. — La souveraineté du peuple et l'enseignement du Saint-Siège. — Le Pape et la démocratie. — Comment la Révolution a été française. — Où est la France ? — La France et le Sacré-Cœur de Jésus.

A propos de cet ouvrage, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs une silhouette de l'abbé Maignen, qui vient tracée par un nouveau journal parisien, la *Délivrance*.

Il appartient à la congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul dont la maison mère est sise à Paris, au n° 3 de la rue de Dantzig. L'abbé Maignen, jeune encore, est le seul religieux combatif de l'Institut. (1)

Sa manière de guerroyer, disons le vite, est toute pacifique, elle a pour armes la plume et l'idée inspirant la plume. Mais c'est un lutteur irréductible sur ce terrain. Certains lui reprochent d'être plus catholique que le Pape et plus intégral que l'orthodoxie. Aumônier d'un cercle catholique dont M. de Mun était un des plus fermes piliers, l'abbé se sépara bruyamment de lui par une lettre restée fameuse, lorsque l'éloquent orateur parut aller le plus loin possible dans la voie du ralliement. M. de Mun sembla ne pas avoir entendu le rappel aux souvenirs d'autan et l'ex-aumônier, alors éloigné du cercle, récidiva : *Est, Et, Non, Non* ; telle serait la devise du courageux prêtre si jamais il avait un blason à composer et une légende à choisir. On ne songe nullement, en haut lieu, à lui procurer cette occasion...

M. Maignen se révéla au grand public par son livre *Le Père Hecker est-il un Saint ?* dans lequel il démolissait le piédestal, en marbre d'Amérique, dressé par Mgr Ireland et M. l'abbé Klein au fondateur des Paulistes. Ce fut, dans les journaux étrangers et français dévoués à l'évolution américaine, une vraie trombe d'attaques et d'invectives qui éclata au-dessus de la cellule en planches où l'abbé Maignen

(*) La *Vérité française*, qui a aussi reproduit le portrait publié par la *Délivrance*, y ajoute cette note :

En le reproduisant pour l'agrément de nos lecteurs, il nous paraît bon d'y corriger au moins un trait contre lequel M. l'abbé Maignen serait le premier à protester.

En effet, il est à peine besoin de dire que notre très cher collaborateur n'est pas "le seul religieux combatif de l'Institut" dont les traditions d'intransigeance doctrinale et de charité apostolique sont maintenues si haut par son vénéré supérieur général le R. P. Leclerc.

se recueillait en des études mystiques ou politico-religieuses.

Contrairement à l'idée que ses adversaires se font de lui, cet homme est un calme aussi débonnaire dans ses relations personnelles qu'il est intraitable sur le terrain de la théologie. Ses traits reflètent la sérénité intérieure, et un sourire bienveillant éclaire habituellement ses lèvres.

C'est un fervent adepte de la vieille devise ecclésiastique : "Science et piété." Il collabore à *La Vérité*.

Il vient de publier un ouvrage qui ne plait pas à tous : *Nationalisme, Catholicisme, Révolution*. Le protestantisme s'y trouve bien exactement caractérisé. La langue de M. Maignen est claire, sobre nerveuse. De la France moderne il est loin d'admirer toutes les entreprises, et malgré ses fautes qu'il ne conteste pas, Louis XIV lui paraît toujours plus décoratif que M. Loubet. Est-ce un crime ? Devant ce prêtre éminent planent sans cesse le souvenir et l'image de Maurice Maignen, son oncle, que les pauvres et les ouvriers de Paris pleurèrent et que l'art rétrospectif revendiquait comme un amateur passionné. Le neveu a pour note distinctive d'être la bête noire des abbés démocrates....

Sous ce titre : *Catéchisme de Léon XIII*, un jésuite français, le P. Cerceau, a entrepris de réunir et disposer en leçons catéchistiques les principaux enseignements du pape actuel, tels qu'on les trouve consignés dans ses encycliques et dans ses lettres et allocutions apostoliques. La huitième leçon, qui traite de la *Question sociale*, vient de paraître chez Rondelet & Cie, à Paris. Prix : 75 centimes.

C'est une brochure de 90 pages in-8.

Les leçons qui se vendent aujourd'hui séparément seront plus tard réunies en volume.

MONTALEMBERT ET MGR PARISIS, d'après des documents inédits (1843-1848), par M. l'abbé Follioley. Un volume de 427 pages in-12. — Prix : 3 fr. 50, chez Lecoffre, à Paris.

M. l'abbé Follioley vient de publier à la librairie Lecoffre, sous le titre *Montalembert et Mgr Parisis*, un volume sur les luttes religieuses qui ont marqué la fin du règne de Louis-Philippe. Ces luttes avaient pour objet principal l'abolition du monopole universitaire et la conquête de la liberté de l'enseignement. Le grand orateur et l'évêque de Langres y ont pris une part prépondérante ; mais, s'ils y sont au premier plan, ils n'y paraissent pas seuls, et à côté d'eux figurent d'autres personnages considérables : cardinaux, évêques et religieux, ministres, pairs de France, députés ou journalistes. Il y a là un tableau intéressant d'une période glorieuse de l'histoire de l'Eglise en France, tableau d'autant plus animé et vivant qu'il est tracé à l'aide de documents nouveaux — quelques-uns absolument inédits, comme les mémoires personnels et les lettres du prélat — et d'autres connus seulement par de trop rares ou de trop courts extraits, comme ceux qui émanent de Mon-

talembert ou d'autres notabilités du temps.

L'ouvrage, outre qu'il est curieux en en lui-même et par la matière qu'il traite, empruntée aux circonstances un intérêt spécial au lendemain du vote du fameux article 14 de la loi des associations. Il n'est aucun orateur politique, dans les deux Chambres, qui n'ait eu l'occasion de rappeler à ce propos les polémiques de 1843 à 1848 dont M. Follioley présente, avec preuves à l'appui, le résumé intéressant, exact et fidèle. — *La Vérité française*.

LES FORÊTS. — *Traité pratique de sylviculture*, par Boppe et Jolyet. Un volume de 488 pages in-8, avec 95 photographies. — Prix : 8 francs, chez Baillière & fils, à Paris.

La culture forestière a toujours occupé une place spéciale à côté des autres exploitations agricoles ; et cela pour deux motifs.

Le premier, c'est que les végétaux forestiers ne donnent des produits rémunérateurs qu'au bout d'un nombre d'années d'existence plus ou moins considérable. Si le fait a des conséquences dans l'ordre économique, il en a surtout dans l'ordre naturel.

La forêt en effet, — obligée de se suffire à elle-même pendant un demi-siècle, un siècle et même davantage, dans les terrains généralement médiocres que l'agriculture lui abandonne, de braver les hivers rigoureux et les étés excessifs, — se constitue et se perpétue en harmonie intime avec les conditions de sol et de climat du lieu.

Le second motif réside dans le caractère extensif de la culture forestière, qui réduit à peu de chose l'intervention humaine. La forêt est un bien naturel que l'homme se contente de domestiquer à son profit.

Pour MM. Boppe et Jolyet la sylviculture est donc la science qui étudie les phénomènes relatifs à la végétation de la forêt sauvage, et l'art d'exploiter celle-ci sans entraver son fonctionnement physiologique.

En d'autres termes, le sylviculteur a comme principaux ouvriers les agents qui président aux phénomènes dont le sol et l'atmosphère sont le théâtre.

Evitant donc avec soin de poser à priori des règles, des systèmes auxquels devraient se plier toutes les forêts, MM. Boppe et Jolyet considèrent d'abord l'arbre au strict point de vue forestier ; puis ils étudient l'espèce, qui s'affirme par son tempérament, et la suivent dans ses rapports avec les phénomènes météoriques et avec le sol : à cette occasion, ils passent en revue les différentes essences qui peuplent nos plaines et nos montagnes, en donnant l'aire d'habitation de chacune, avec les lois qui président à cette distribution.

Ensuite, ils examinent comment ces essences se comportent quand elles sont à l'état isolé, ou réunies en massifs pour former les peuplements, dont l'ensemble constitue la forêt. Celle-ci, influencée par le sol et le climat, change d'aspect dans chaque station et les auteurs nous en montrent les principaux types.

Après avoir établi les exigences de la forêt spontanée dans chaque station, ils disent par quel genre de culture la

forêt aménagée, c'est-à-dire économiquement constituée, doit être régénérée et améliorée, en vue de diriger la fabrication de la matière de bois vers telle ou telle qualité de marchandise.

Seulement alors, ils abordent l'étude détaillée des régimes et des modes de traitement en usage avec leur application en toutes circonstances.

Après ces six premiers chapitres consacrés à la vieille forêt en état de rendement, il leur restait deux questions importantes à examiner : 1° la protection de la forêt contre les dommages qu'elle peut subir et d'où qu'ils lui viennent ; — 2° le boisement des terrains nus, partout où l'exploitation rationnelle du sol le commande, qu'il s'agisse de satisfaire à des intérêts publics ou à des intérêts privés. — A. C.

Ceux qui s'occupent d'exploitation forestière au Canada, à commencer par le ministre des terres de la couronne, feront une acquisition utile en achetant ce volume.

Le Dr Paul Cornet, professeur aux écoles d'infirmières de l'Assistance publique à Paris, vient de faire paraître un ouvrage sur *l'Alimentation des malades* : application diététique dans le traitement des maladies des voies digestives, avec 200 formules de préparations d'aliments. Un volume de 500 pages in-8. Prix : 10 fr., chez Steinheil, à Paris.

LECTURES CATHOLIQUES de Don Bosco. Publication mensuelle illustrée.

Voilà une petite revue que je recommande particulièrement aux familles. Chaque livraison forme une jolie brochure d'environ 100 pages in-18, et le prix d'abonnement pour le Canada n'est que de 3 fr. 50.

Adresse : Librairie salésienne, 78, rue des Princes, Marseille.

Le *Rosary Magazine*, livraison de juillet courant, contient une étude d'une vingtaine de pages, intitulée : *Some pre-Raphaelite artists*, par le P. Thomas A. Quin, O. P. Plusieurs illustrations y enrichissent un texte intéressant.

Avec le mois de juillet commence le XIV^e volume de cette revue qui est l'organe spécial des Dominicains aux Etats-Unis.

L'abonnement est de \$2 par an.

Adresse : Somerset, Ohio.

Notes & Nouvelles :

On annonce le décès soudain de Sœur Marie du Sacré-Cœur, cette religieuse française dont les initiatives par trop audacieuses sont assez connues.

M. Auguste Roussel écrit, à ce sujet, dans la *Vérité Française* :

Nous avons à peine besoin de rappeler quel bruit a fait dans le monde, il y a quelques quatre ans, Mme Marie du Sacré-Cœur, lorsqu'après sa sortie de sa congrégation elle mit au jour ses fameux plans de réforme de l'éducation religieuse. On sait quelle critique amère et fort injuste elle faisait de l'enseignement intellectuel dans les couvents, et comment elle se proposait de remédier aux prétendues lacunes qu'elle signalait, par la création d'une école normale supérieure modelée sur celle de Sévres et où seraient rassem-

blées, non pas, comme à Sévres, les élèves des lycées de jeunes filles, mais des religieuses de tous ordres empruntées à tous les couvents et vivant sous la règle commune de l'institut nouveau.

Il y avait bien de la chimère, de la fantaisie et autre chose encore dans un pareil projet. Rome, en ayant été saisie, le blâma dans son ensemble, et Madame Marie du Sacré-Cœur dut y renoncer. Finalement elle fut autorisée à fonder tout autre chose, ce qu'elle fit avec l'aide d'un certain nombre de ses admirateurs en ouvrant, rue Servandoni, sous le nom d'institution Sainte-Paule, une maison de hautes études destinée à préparer pour les grades universitaires supérieurs (licences et agrégations) les jeunes filles pensionnaires de l'établissement.

Madame Marie du Sacré-Cœur, en dehors des témérités que contenaient ses ouvrages, y a fait preuve d'un esprit cultivé dont elle eût tiré meilleur parti, si elle avait su le discipliner.

Au cours du congrès international des bibliothèques, tenu l'été dernier à Paris, une vieille bibliophile française, Mlle Marie Pellechet, a institué deux prix, l'un de \$200, l'autre de \$100, pour récompenser les deux meilleurs mémoires relatifs aux insectes qui détruisent les livres.

Un second donateur, qui désire garder l'incognito, a fondé un prix unique de \$200, destiné à récompenser l'étude la plus sérieuse présentée sur le même sujet.

Pour les conditions du concours, qui devra être clos au moins de mai 1902, s'adresser à M. H. Martin, bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Au mois de juin dernier, à l'occasion du quatre cent cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université de Glasgow, le recteur de cette institution a adressé à Léon XIII une épître latine dans laquelle sont rappelés, avec reconnaissance, les services rendus aux lettres par la Papauté et, en particulier, par Nicolas V qui, en 1451, jeta les bases de l'enseignement universitaire en Ecosse.

Toute une série de cours sont actuellement donnés par les professeurs de la *Champlain Catholic Summer School*, à Cliff Haven, N. Y.

Cette institution, qui existe depuis dix ans, a pris un développement considérable.

Saint Jean-Baptiste de la Salle.

Par un décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, la fête de saint Jean-Baptiste de la Salle, confesseur, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, est étendue à l'Eglise universelle. Cette fête, fixée à la date du 15 mai, sous le rite double mineur, deviendra obligatoire après l'année 1902.

L'éloge du saint sera inscrit au martyrologe romain dans les termes suivants :

A Rouen, saint Jean-Baptiste de la Salle, Confesseur, qui excella dans l'éducation de la jeunesse, principalement de la jeunesse pauvre, et qui rendit à la religion

aussi bien qu'à la société civile les plus éminents services, en fondant la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes.

A TRAVERS NOS TRAVERS

Couteaux, fourchettes et cuillères ; tasses, pots et plateaux.

Tels sont les principaux articles dont, en ce pays, il est d'usage de faire un inventaire public au lendemain des épousailles.

Les jeunes filles qui se marient sont, pour le moment, si heureuses qu'elles pourraient bien, il me semble, renoncer au petit plaisir de verser dans les gazettes tout le contenu de leur corbeille de noces.

Un pareil étalage n'est guère de bon goût et la nomenclature des cadeaux reçus devient vite fastidieuse pour le lecteur.

Un des derniers procès-verbaux de ce genre a paru dans la *Patrie* du 16 juillet, à propos du mariage de Mlle Benoit, fille du chef des pompiers de Montréal. On y a entassé jusqu'à la hauteur d'une demi-colonne couteaux, cuillères et autres articles métalliques.

Je veux bien croire que Mlle Benoit avait droit, autant qu'une autre, de faire publier dans les journaux le détail des bibelots de cuisine ou de salon qu'on a pu lui donner avant qu'elle entre en ménage. Aussi ce n'est pas à elle exclusivement que s'adresse une observation faite ici dans le but de diminuer la culture stérile des petites vanités.

Le vieux Gonzalve oublie le ciel.

Le 6 juillet, le *Journal*, de Montréal, publiait une poésie dans laquelle Gonzalve Désaulniers disait à une jolie femme :

...A vous regarder, vous si belle, on oublie
Qu'il est un autre ciel que celui de vos yeux !

Paroles énigmatiques.

M. Camille Piché, avocat, de Montréal, étant dernièrement de passage à Berthier, y fit un bout de discours politique dont la *Gazette* de l'endroit nous apporte cet écho :

M. Camille Piché rappela que le comté de Berthier donna, le premier, l'exemple de la liberté du vote, abstraction faite de toute considération religieuse.

Est-ce que Monsieur Camille, qui est membre du club Laurier, a voulu faire allusion à cet épisode de notre histoire politico-religieuse où il était question, dans le comté de Berthier et ailleurs, de ce qu'on a appelé l'influence indue du clergé ?

L'allure d'un courrier.

A l'occasion des fêtes du 14 juillet, le *Courrier de l'Ouest*, s'est mis à trotter de la façon :

Le 14 juillet est une date mémorable non seulement pour la prise de la Bastille, mais aussi et surtout pour commémorer les premiers élan de la France républicaine, fruits de l'enseignement des principes des grands philosophes français du XVIII^e siècle.

Sans indiquer nommément les grands philosophes français du XVIII^e siècle, le *Courrier* continue sa course :

Les Etats-Unis doivent s'associer corps et âmes à cette célébration, car nous devons à la France, cette mère de la civilisation et de la liberté, non seulement l'aide de ses armes, de son sang, de son or pour nous délivrer du joug de l'Angleterre, mais aussi, ce qui nous est bien plus précieux encore, nous lui devons l'affranchissement moral, la conséquence de ses grands principes de philosophie humanitaire, nous avons mis en action ce que les philosophes français avaient prêché.

Les fondateurs de notre république étaient imbus de ces idées émancipatrices quand ils ont écrit la déclaration de l'indépendance. Jefferson et ses collègues puisèrent aux sources mêmes de ces vérités pour en transmettre aux hommes les nobles maximes qui nous donnent notre prospérité matérielle aussi bien que notre développement intellectuel qui nous a fait prendre l'initiative pour amener le monde à suivre ces grands principes.

Salut ! France émancipatrice, le cœur toujours ouvert aux grands dévouements, aux sacrifices généreux, montrant le chemin à suivre pour la réalisation des plus nobles aspirations dont soient capables les enfants des hommes.

Que les deux grandes Républiques marchent la main dans la main pour continuer à perfectionner le genre humain. Espérons que les principes sacrés que nos ancêtres français ont dictés avec tant de soin pour émanciper l'humanité opprimée par tant de tyrannies et que nos ancêtres américains ont si bien assimilés pour perpétuer la prospérité et le bonheur des peuples, espérons que ces principes se maintiendront et que nous continuerons à en jouir toujours.

A cette allure un courrier devient vite poussif, et c'est le sort qui attend celui de l'Ouest s'il continue à gambader d'une façon aussi désordonnée dans les broussailles de la "philosophie humanitaire".

La philanthropie du *Quotidien*.

Le 15 juillet, le *Quotidien*, de Lévis, s'apitoyant sur le sort de ceux qui sont judiciairement invités à quitter un logis dont ils n'ont pas payé le loyer, s'écriait :

Quand comprendra-t-on une bonne fois que s'il est humain de laisser aux saisis ou à leur famille des lits pour reposer leur tête, il est non moins indispensable de leur assurer un logis dont aucun tribunal ne pourra les chasser ?

C'est en effet une question d'hygiène et de justice sociale qui s'élève bien au-dessus des paperasses de l'huissier que d'empêcher un citoyen, quel qu'il soit, d'être jeté à la rue plus brutalement qu'un chien, ainsi que le permet la loi barbare des trois jours, édictée par la législature de la province de Québec.

Ce que le *Quotidien* appelle "la loi barbare des trois jours" est probablement cette disposition de notre code civil en vertu de laquelle un propriétaire qui renonce au paiement du loyer qui lui est dû, peut expulser son locataire après un avis de trois jours.

Quant à mettre le logis au nombre des choses insaisissables, c'est une idée de locataire dont aucun législateur n'a encore tenu compte, pour la bonne raison qu'un bail fait dans ces conditions équivaudrait souvent à une donation de la part du propriétaire ou du créancier hypothécaire.

En définitive, la philanthropie du *Quotidien* est mal éclairée, et son indignation contre les barbares de la province de Québec est le fruit d'un zèle intempestif.

LA REINE VICTORIA

Notice historique lue par M. J. E. Prince, professeur à l'Université Laval de Québec, à la séance de clôture de l'année académique.

EXCELLENCE (*),

MONSIEUR LE RECTEUR,

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MESDAMES, MESSIEURS,

En consignait dans ses feuilles académiques les événements les plus notables des dix derniers mois, l'Université ne saurait passer sous silence celui qui a produit une si grande émotion dans tout l'empire anglais et qui, de fait, marque une date importante de son histoire, je veux dire le décès de Sa Majesté Victoria, de regrettée mémoire, suivi de l'avènement au trône de son auguste successeur et fils, Sa Majesté Edouard VII.

En effet, l'Université ne saurait oublier que c'est de feu la reine Victoria, à Westminster, qu'elle obtint, en 1852, la charte de son existence civile, de même qu'elle garde un souvenir reconnaissant de la munificence du prince de Galles, devenu aujourd'hui prince régnant, pour cette fondation généreuse dont ont bénéficié déjà tant de générations de nos étudiants dans les Arts.

N'y eût-il que ces témoignages d'une faveur toute royale qu'ils suffiraient à cette noble maison pour lui assurer notre gratitude. Mais quand, le 22 janvier dernier, se répandit la nouvelle du décès de l'illustre souveraine, notre Université partagea aussi la douleur générale, regrettant sincèrement la perte de celle dont le sceptre avait été si doux et si glorieux, dont le règne pour les peuples nombreux et divers de son empire, était devenu synonyme de justice et de liberté.

Sans doute, le temps n'est pas arrivé pour l'histoire de peser la vie et les actions de la reine qui, après avoir passé près de 64 ans sur le trône, vient à peine de descendre dans la tombe. Un voile couvrira encore longtemps le rôle de cette souveraine, dont la direction politique, si considérable qu'elle ait été, procéda toujours plutôt par conseil que par commandement, plutôt par inspiration que par contrainte.

* *

Alexandrina-Victoria, fille unique du duc de Kent, naquit en Angleterre au château de Kensington, le 24 mai 1819.

La jeune princesse vécut loin de la cour et passa son enfance dans une atmosphère de paix et de religion, propre à développer en elle l'amour de l'étude et du travail et ces vertus de famille dont elle devait un jour donner un si remarquable exemple sur le trône.

Le 20 juin 1837, Guillaume IV étant mort sans enfant, Victoria alors âgée de 18 ans, devenait son héritière.

Descendante de rois dont la lignée remonte au IX^e siècle, la reine appartient à la branche de Hanovre implantée en Angleterre depuis l'année

1715.

L'histoire de cette maison en Angleterre, offre au point de vue politique son tableau d'ensemble dont il convient peut-être de noter en passant certains contrastes pour mieux faire ressortir le règne de Victoria.

Pendant la période qui va de 1715 à 1760, dit un historien français, Reynald, " sous des rois incapables et peu sympathiques, l'aristocratie qui a renversé les Stuarts, gouverne dans l'intérêt de la Révolution de 1688, maintient la succession protestante et défend avec un parlement dont elle dispose sans contrôle, les institutions nationales. "

L'aristocratie, maîtresse du sol et possédant toutes les richesses, étend sa domination absolue sur tout le royaume. Elle possède des sièges héréditaires aussi bien dans la Chambre des Communes que dans la Chambre des Lords. Le peuple est à l'état de dépendance. Au point de vue parlementaire cependant, deux faits marquent cette période du gouvernement des whigs : l'abaissement de la Chambre des Lords devant le pouvoir grandissant de la Chambre des Communes et l'unité de ministère inconnue jusque-là.

L'année 1760 ouvre une seconde période historique. Au gouvernement par l'aristocratie succède maintenant celui personnel du roi. C'est le régime de la prérogative royale qui ne tient pas plus compte des ministres que des chambres.

Sous Georges III, néanmoins, les Stuarts catholiques ayant perdu tout espoir de ressaisir la couronne, leurs partisans se rapprochent du trône. L'année 1763 est marquée par le célèbre Traité de Paris qui nous sépare de la France et lui enlève la plus grande partie de ses colonies en Amérique ; mais, douze ans plus tard, en 1775, l'obstination et l'arbitraire du roi amènent la guerre de l'Indépendance avec le résultat que l'on sait. Cependant et grâce au génie de ses hommes d'Etat, aux Chatham, aux Pitt, aux Wellington et aux Castlereagh, l'Angleterre possède la première marine du monde et joue le premier rôle à l'extérieur dans les guerres de l'Empire.

Mil huit cent-trente marque la troisième période. C'est toujours le gouvernement personnel du roi ; mais les grandes guerres sur le continent étant finies, l'Angleterre se détache des cours du nord pour concentrer davantage son activité sur elle-même. Un véritable souffle de philanthropie et de générosité humanitaire envahit alors la nation.

Le XVIII^e siècle avait eu des idées généreuses : mais ce qui ne relevait alors que de l'initiative privée allait maintenant provoquer l'ardeur des hommes publics et franchir l'enceinte des parlements. Malgré elle, l'Angleterre a subi l'influence de la Révolution française. En même temps qu'elle prend parti au dehors contre l'oppression, elle entre dans la voie des réformes intérieures pour marcher dorénavant d'un pas ferme et assuré vers la conquête de ses libertés.

* *

Avec Guillaume IV enfin l'ère des

gouvernements personnels est fermée en Angleterre. Sans doute, l'aristocratie hérite encore une fois de l'influence et du pouvoir avec ses parlements ; mais un élément nouveau, l'élément démocratique, va ostensiblement et définitivement entrer en scène. Ce fait, d'ailleurs lié à l'évolution sociale de tout le dernier siècle, est connexe aussi à toutes les réformes accomplies particulièrement sous le règne de Victoria. Quand Guillaume mourut, le 20 juin 1847, il légua une très lourde charge à sa nièce sur le trône. Les méthodes de gouverner jusque-là avaient en général ébranlé la confiance dans les institutions représentatives. L'on redoutait, pour une souveraine aussi jeune, l'empire de ses conseillers. Quelques années à peine venaient de s'écouler depuis le bill d'émancipation des catholiques, le spectre du papisme hantait l'esprit des plus hauts personnages, O'Connell agitait toujours l'Irlande, la crise de la question des céréales approchait, pendant qu'au loin grondait la guerre désastreuse de l'Afghanistan. Ici, l'insurrection de 1837 était sur le point d'éclater. Enfin, les relations de l'Angleterre avec les autres puissances étaient tendues. " A l'intérieur comme à l'extérieur, dit MacCarthy, tout était menacé pour le nouveau règne. "

Lord Melbourne était au pouvoir avec les whigs. C'était à ce ministre alors sexagénaire qu'était dévolue la charge de conseiller la jeune reine. L'événement prouva qu'il était bien en réalité cet *ideal successor*, comme on l'a appelé, de la duchesse de Kent et de Léopold I^{er}. La reine s'inspira de ses conseils et fit en peu temps, sous lui, l'apprentissage alors difficile du gouvernement responsable. Dès ses premières années elle commença cette vie laborieuse qu'elle ne quitta jamais, et bientôt personne ne connut mieux les devoirs multiples de l'administration du royaume.

Admirablement pénétrée de l'esprit de la constitution, elle comprit que le trône naguère isolé des classes laborieuses, ne trouverait de repos fécond et durable que dans un rapprochement qui réaliserait l'unité d'ailleurs nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat. Aucun souverain n'eut plus de respect et de déférence pour la volonté générale librement exprimée. Une fois le verdict des élections connu, elle accordait sa confiance au chef victorieux, sans distinguer les partis, qu'elle domina toujours. Aussi, dans ce rôle de souveraine constitutionnelle exerça-t-elle une influence et une autorité, inspira-t-elle une confiance où n'avaient jamais atteint ses prédécesseurs.

On s'imagine parfois que la part laissée à l'initiative ou à l'autorité royale en Angleterre, est bien limitée, suivant cette maxime captieuse. " Le roi règne mais ne gouverne pas. "

Voici comment en 1878, Gladstone énumérait les devoirs du souverain :

The Sovereign in England is the symbol of unity and the apex of the social structure ; the maker (with the advice) of the laws : the supreme governor of the church ; the fountain of justice ; the sole source of honour, the person to whom all military, all naval, all civil service is rendered. The sovereign owns very large properties,

receives and holds in law the entire revenue of the state, appoints and dismisses ministers, makes treaties ; pardons crime, or abates its punishments ; wages war or concludes peace ; summons or dissolves the parliament ; exercises those vast powers for the most part without any specified restraint of law, etc.

En 1871, Disraeli étant premier ministre disait :

Those duties are multifarious ; they are weighty ; they are incessant. I will venture to say that no head of any Department of the State performs more laborious duties than those which fall to the Sovereign of this country. There is no despatch received from abroad, nor any sent from the country which is not submitted to the Queen ; the whole of the national administration of this country greatly depends upon the signature, and of our present Sovereign it may be said that her signature has never been placed to any public document of which she did not approve. Cabinet councils...are reported and communicated on their termination by the minister of the Sovereign and they often call from her remarks that are critical and necessarily require considerable attention.

Son mariage avec le prince Albert, qui eut lieu en 1840, fut des plus heureux. Ce prince, plein de réserve et de dignité, ayant les mêmes aspirations que sa royale épouse, devint bientôt l'un des esprits les mieux informés de la politique de son temps. Pendant plus de vingt années — il mourut en 1861 — il prit part à toutes les affaires de l'Etat et exerça la plus grande influence dans les conseils. De ce mariage sortit une nombreuse famille qui, par ses alliances, a contribué dans une large mesure à la grandeur du royaume et à sa prépondérance dans le monde.

En 1841, le ministère Melbourne était défait aux élections et remplacé par celui de Peel. La reine n'avait pas hésité à appeler le chef le plus en vue du parti tory, et ce premier acte de soumission à la volonté générale avait pour effet de dissiper à jamais tout malaise et tout préjugé à son égard.

Avec Robert Peel, l'un des plus grands hommes d'Etat qu'ait possédés l'Angleterre, va se continuer cette série de réformes contre lesquelles la réaction n'a que des succès momentanés, les cabinets se succédant les uns aux autres, suivant les manifestations de la pensée nationale, mais sans déviation jamais, les partis reprenant souvent les mesures qu'ils avaient combattues pour même les élargir ensuite et les mener à bonne fin. C'est ainsi que Peel, chef des Tories, abordant la question économique, accomplit la révolution commencée par Cobden et son école, et donne le libre-échange à l'Angleterre, tandis que Derby, à son tour, exécute les projets de Gladstone sur la réforme électorale, qu'il vient néanmoins de combattre avec son parti.

En 1846, Peel, défait est remplacé par lord John Russell. Vers l'époque de 1850-1852, l'on vit les hommes d'Etat anglais déclarer presque à l'unanimité la future indépendance inévitable des colonies, affirmant d'ailleurs qu'elles sont plutôt un fardeau qu'un allègement dans les comptes de la mère-patrie.

En 1865, à la mort de Palmerston, — tel est l'état des esprits en Angleterre, tel est le progrès accompli que

(*) Mgr Falconio, délégué apostolique.

l'on peut dire avec vérité, — ce ministre disparu : "That is was the last dyke of resistance to Mr Gladstone's progressive liberalism and practical leadership of his party". Cette année-là même, Gladstone devenait leader aux Communes dans le cabinet Russell.

En face de Gladstone, le plus audacieux continuateur de Peel, se dresse la grande et originale figure de Disraeli. Rarement deux hommes politiques de cette valeur s'étaient rencontrés dans le parlement anglais. L'un, Gladstone, se donne comme le champion de la réforme et du progrès ; Disraeli, comme celui du toryisme traditionnel, toryisme au demeurant mieux désigné sous le nom d'opportunisme, s'il est vrai que de ce dernier le célèbre parlementaire a mérité d'être appelé le grand prêtre. Tous deux, beaux écrivains et orateurs parlementaires consommés. Gladstone est familier surtout avec les questions économiques. Ses mesures concernant en particulier l'Irlande, dépassent tout ce que la politique a tenté jusque-là pour venir au secours de ce malheureux pays. Quel dommage que le parti irlandais dans les chambres ait cru devoir retirer son appui à ce grand défenseur du *Home Rule* ! La scission qui se produisit alors dans les rangs vit avorter ou différer encore le projet patriotique d'Isaac Butt.

Mais la politique de Gladstone, si large et si généreuse à l'intérieur, pour morale et juste qu'elle s'annonçait à l'extérieur, manque ici de grandeur et d'éclat. Disraeli, au contraire, médiocre dans l'administration intime, brille dans la diplomatie et semble ouvrir une nouvelle ère de prospérité à l'Angleterre, avec sa politique extérieure. Pendant son administration, la reine prend le titre additionnel d'impératrice des Indes. Le marquis de Lorne et la princesse Louise viennent au Canada, l'Angleterre s'empare du Canal de Suez et pratiquement de l'Égypte, une flotte anglaise franchit les Dardanelles, lors du conflit russo-turque et le diplomate ambitieux va, contre tous les usages, pendant une session du Parlement, siéger à côté de son ambassadeur au congrès de Berlin. Mais l'avenir dira cependant ce que vaut à ce pays l'impérialisme, né avec Disraeli, et qui renferme dans son sein tant de problèmes.

Quelques écrivains anglais se sont plu à rappeler Elizabeth en parlant de Victoria. Le parallèle — c'est le cas de le dire — vaut surtout par les contrastes.

Jamais en effet femmes couronnées ne furent plus dissemblables. L'une, Elizabeth, quoique secondée pendant son règne par les personnages les plus déliés et les plus rompus aux affaires, imposait néanmoins par la hauteur de ses vues et son inflexibilité, ayant d'ailleurs à son service toutes les ressources d'un ambitieux esprit.

Victoria, au contraire, excellait à captiver et à vaincre par la noblesse de son caractère, la droiture de ses intentions et, à part cela, avait un cœur merveilleusement fait pour commander tous les dévouements.

L'histoire prête à Elizabeth des

instincts cruels et tyranniques, outre une folle vanité et un goût prononcé pour les plaisirs et les fêtes. Là-dessus, qui peut moins lui ressembler que Victoria, venue sur le trône dans des temps différents sans doute, mais si pleine de douceur et d'humanité, ayant les goûts les plus simples et ne donnant aux distractions et aux fêtes que ce qui convenait à l'éclat et à la dignité de son rang. Après la mort du prince consort, sans cesser de ménager à la cour ce que lui commandaient toutes les convenances, on la vit se retirer de plus en plus dans le train d'une existence privée où tout en étant dévouée autant que jamais à l'Etat, elle travaillait aux intérêts de la maison royale, gardant de celui qui n'était plus, un souvenir que rien ne devait éteindre.

Victoria n'eut pas tous les talents d'Elizabeth. Elle eut pourtant dans sa jeunesse beaucoup de charme féminin, le goût des arts, commun à toute sa famille, aimant la société des artistes et faisant elle-même de la musique son plus ordinaire délassement.

L'absolutisme était florissant à l'époque d'Elizabeth, et l'on sait comment la fille impérieuse d'Henri VIII savait faire trembler ses ministres. Quel contraste avec celui de son héritière au XIXe siècle, avec le gouvernement si libre et si dégagé de Victoria, la parfaite déférence avec laquelle elle traite ses ministres et ses chambres ! Or, cette dissemblance, ainsi que tant d'autres rapportées par l'histoire, ne saurait venir uniquement de la différence des temps où ces deux monarques ont vécu. Il y avait chez Victoria des principes dans l'art de gouverner connus au siècle d'Elizabeth ; il y eut de tout temps une douceur et une bonté qui font pardonner sa grandeur, des mœurs qui sont un exemple sur le trône et des vertus de famille qui sont peut-être l'un des secrets de porter la couronne entouré du respect des peuples.

Un point de ressemblance resterait à mettre en lumière sans doute et c'est celui de l'éclat des lettres, des sciences et des arts, qui entoure d'une auréole immortelle le règne de Victoria et celui d'Elizabeth. Mais, à part quelques grands noms du temps d'Elizabeth, Shakespeare, Johnson, Bacon, — Tennyson, Browning, Dickens, Spencer, Carlyle, Macaulay et une légion d'historiens, de conteurs, de critiques compensent amplement ceux du règne de la reine vierge. Un seul qui domine tout mais dans la poésie dramatique seulement, appartient au XVIe siècle anglais : Shakespeare. Il reste au règne de Victoria d'avoir vu une éclosion unique des sciences appliquées et des découvertes modernes.

Toutes deux, Elizabeth et Victoria ont eu un très long règne, celui d'Elizabeth toutefois moins que l'autre, d'environ vingt ans.

Le cycle de Victoria, malgré des écarts inséparables peut-être du temps, marque un pas décisif vers la liberté civile et la tolérance religieuse.

Ce sera l'éternel honneur de l'Angleterre d'avoir compris les lois de sa vaste colonisation à l'étranger.

Y eut-il jamais en aucun autre

pays, sous aucune autre constitution libre, en aucun siècle, excepté au temps de la République romaine, pareille conception politique réalisée ?

Le peuple romain et le peuple anglais auront en tous deux la gloire d'avoir ouvert deux grands chemins à la civilisation du monde, l'un par la langue et le droit, l'autre par la liberté politique. "I am a free-born Englishman" est la reproduction saisissante du "Civis romanus sum" antique.

Sous ce règne de Victoria enfin, témoin de la plupart des transformations du dernier siècle, où l'esclavage a été aboli, le droit pénal adouci, la liberté politique étendue, la Canada a conservé cette autonomie qui lui est si chère, acheminement naturel vers une autre encore plus grande et que réalisera l'avenir, conformément aux lois de l'histoire.

Nos lois civiles sont restées, et tout en luttant pour nos droits, nous sommes à la fois demeurés loyaux à la Couronne et Français.

Au point de vue religieux, comment pouvons-nous oublier que sous le règne bienfaisant de Victoria, l'Eglise catholique de notre pays a joui d'une paix profonde ? La France elle-même — on se l'est demandé bien souvent — eût-elle abrité d'un drapeau plus large nos institutions religieuses ? Question délicate à juger. Si la concorde a parfois été troublée sur quelque point, l'esprit public a heureusement tendu à en amoindrir les conséquences, et l'on ne louera jamais assez l'esprit et l'impartialité avec lesquels les hommes d'Etat, à Londres, ont généralement accueilli nos doléances et cherché à redresser nos griefs.

Depuis le temps d'Elizabeth et les 39 articles de la "religion réformée", quelle détente s'est produite au sein de ce grand peuple ! Après l'émancipation des catholiques sont venus successivement le désétablissement de l'Eglise officielle en Irlande, les lois sur l'instruction publique, la réouverture d'Oxford et de Cambridge, universités autrefois réservées aux seuls étudiants appartenant au culte officiel, le rétablissement de la hiérarchie catholique, des subventions générales aux différents cultes, l'occupation des plus hautes charges de l'Etat par des membres de l'Eglise de Rome. Oui, un changement radical s'est opéré dans l'esprit de la nation, au cours du règne de Victoria, et le travail qui se poursuit en ce moment fait pressentir des temps encore meilleurs. Qui sait ce que l'avenir réserve à ce grand pays, la partie des Edouard-le-Confesseur, des Thomas de Cantorbéry, des Manning et des Vaughan ? Nous assistons à l'émiettement final du protestantisme sous l'action dissolvante du libre-examen. Jamais peut-être démonstration plus éclatante n'aura été faite historiquement de la nécessité de la tradition et d'un pouvoir religieux infaillible. Ah ! si bientôt doit luire le jour de la réunion si désirée des Eglises, c'est sans doute d'abord en Angleterre qu'il paraîtra et, de ce moment, non seulement le grand schisme du XVIe siècle aura vécu, mais la so-

ciété civile anglaise pourra espérer guérir les plaies qu'elle porte encore à son sein, au nombre desquelles il faut toujours compter les misères de l'Irlande et cet affreux paupérisme qui font tache à la civilisation moderne.

Avec Victoria, qui aura la gloire d'avoir accompli tant de réformes, la constitution a en même temps atteint son apogée. Au début du règne de la maison de Hanovre, les rois ou l'aristocratie étaient absolus et le privilège, suivant une parole, "était partout installé." Sous Victoria, quelle révolution s'est opérée ! L'Angleterre ne possède pas le gouvernement du peuple tel qu'on l'entend, par exemple, aux Etats-Unis, ou même ici au Canada. L'aristocratie, qui n'est autre chose que la monarchie étendue, y est encore et y sera longtemps prépondérante. Espérons que la royauté demeurera le pouvoir modérateur entre elle et les classes humbles, le trait d'union entre le progrès et les saines traditions du passé, la gardienne à la fois de l'autorité et de la liberté. Moins que jamais du reste elle semble menacée. C'est toujours le balancier oscillateur du pendule, qui bat la mesure et marque les progrès du temps sur le cadran politique. Sans lui le mouvement serait irrégulier : avec lui, tout est mesuré et cadencé, et c'est ainsi que le prestigieux mécanisme de l'Etat, accomplit sa révolution avec harmonie et unité.

Le monarque constitutionnel ressemble au timonier sur le navire. Quand le vent souffle dans les voiles et que le vague frémit sur la plaine liquide, le timonier sur son vaisseau n'a pas à craindre les tempêtes. Il a foi dans son équipage qu'il consulte, auquel appartient la manœuvre et, les yeux sur sa boussole, il dirige avec assurance vers le port désiré.

Dans la constitution anglaise, tout s'enchaîne, et c'est son élasticité qui fait sa force. Le jeu des partis semble plutôt tenir les intérêts en alerte que les diviser. Le parti conservateur et le parti libéral en Angleterre sont l'expression de deux instincts que l'on retrouve au fond commun des nations comme des individus, l'un, la conservation, et l'autre, le progrès. Mais tous deux sont nécessaires. Nulle réforme n'est sage si elle ne s'appuie en même temps sur ces deux principes.

Ce sera encore une fois la gloire de cette grande reine de l'avoir compris.

Dans les derniers cinquante ans, l'Angleterre a su éviter ces terribles commotions qui ont ébranlé tant de trônes. Elle a étendu partout sa domination, de telle sorte qu'on a pu dire, avec vérité, de son empire ce qu'on disait autrefois de celui de Charles-Quint que "jamais le soleil ne se couche sur ses terres." Son aristocratie a continué à s'intéresser aux grandes affaires de l'Etat, comme aux temps de la féodalité. Dans les conseils du Souverain, à la guerre, dans l'ordre judiciaire, les nobles ont soldé au moins une partie de leur aisance et de leur fortune. Le *home* anglais est resté dans les mœurs, de même que l'hospitalité, de même que le respect des lois. L'esprit public a grandi. En

dépôt des nuages à l'horizon du présent siècle, il faut espérer des ressources et de la vitalité d'un tel pays.

Quoi qu'il arrive maintenant, on peut dire tout de suite, en renversant la proposition de M. Thiers, que "si la France a eu le mérite de donner par le code civil la meilleure forme de l'Etat social, l'Angleterre a eu celui de donner la meilleure forme politique des Etats modernes, beau et noble partage de gloire entre deux nations les plus civilisées du globe."

Edouard VII vient de monter sur le trône. Sa grande expérience des affaires, la connaissance qu'il a des hommes, son esprit de libéralité bien connu, les graves exemples de celle qui vient de disparaître, font espérer un règne prospère.

Puisse la Providence éclairer ses conseils et lui conserver, entre autres, cette part si belle de l'héritage qu'il vient de recueillir : l'affection et la fidélité de ses peuples.

LETTRES DE FRANCE

La loi sur les Associations

"La France est un pays qui n'a pas compris une seule fois en trois cents ans ce que c'est que la liberté, pays où quelques-uns ont peur de la messe, tous de l'inégalité des rangs, et où ces deux idées forment la somme totale de la philosophie courante."

LACORDAIRE.

"Le droit d'association, disait en 1872, à l'Assemblée Nationale, l'un des chefs du parti radical, le frère. Brisson, est un droit sans lequel il est bien difficile que les autres existent, et sans la reconnaissance duquel il est absolument illusoire de prétendre que la liberté politique existe dans un pays." Aujourd'hui, le droit d'association est réservé aux frères du Grand Orient, aux membres des groupes collectivistes et autres tenants du pouvoir. Les discours prononcés au sujet de la loi sur les Associations désabuseront les derniers naïfs qui tenaient pour sincères les déclarations de nos anti-chrétiens.

C'est au nom des principes libéraux et de l'esprit de tolérance que les ministériels refusent aux religieux la liberté de vivre selon leurs vœux. C'est quand la franc-maçonnerie fait proclamer par ses organes et ses agents son vouloir de déchristianiser la France que le ministre chargé d'exécuter les décisions des loges affecte de ne point menacer le catholicisme. Bien au contraire, le gouvernement, à l'entendre, ne s'efforcera de détruire les Congrégations que pour rendre le catholicisme plus vivace, plus pur, plus... chrétien. L'empereur Julien qui cultivait l'ironie et la roserie avec un art raffiné n'eût certainement pas trouvé mieux. Demain, sans doute, sous prétexte de rendre plus éclatant le culte dû par l'humanité au Dieu créateur, le même gouvernement s'emparera des églises et supprimera le clergé séculier. Rarement l'impiété se masqua d'une aussi vile hypocrisie. On voit que Tartufe est devenu franc-

maçon.

Pour un Viviani prêchant ouvertement la guerre contre le catholicisme, que de sous Waldeck-Rousseau recourent aux subterfuges misérables ! Vraiment, nos néo-jacobins ont la lâcheté si facile, ils se vautrent dans les immondices avec un tel bonheur que l'on finit par s'apitoyer sur eux comme sur des pestiférés, des rachitiques, des scrofuleux, des incurables. Et ne sont-ce pas, au spirituel et au moral, des contaminés, des dégénérés, des tarés, ces pontifes de l'irrégion qui, n'osant interdire aux fidèles le chemin de l'église, emploient, pour les détourner de leurs devoirs, les moyens les plus vils, les stratagèmes les plus odieux ; ces champions de la morale laïque qui, ne pouvant réfuter la doctrine chrétienne, essayent de l'anéantir dans les esprits populaires en distillant la calomnie sur les prêtres et les religieux ? Que l'on cite un seul acte des fils d'Homais et de leurs suppôts qui ne soit perfide, sournois, empreint de bassesse ! La loi sur les fabriques, la loi sur le service militaire des séminaristes, la loi d'accroissement, la loi contre les congrégations, ces lois aux habiles réticences et aux phraséologies insidieuses peuvent-elles être regardées comme des attaques franches ? Les arrêtés prohibant les processions ou le port de la soutane, — tracasseries mesquines dont rougiraient des adversaires de bonne éducation, — ces arrêtés constituent-ils des coups droits ? Est-il loyal de soumettre les curés et les fabriciens à une tutelle offensante, d'obliger les jeunes clercs à la vie de caserne ? Est-il honnête de n'autoriser des congrégations que pour les pressurer, est-il noble de refuser aux religieux le droit d'enseigner alors qu'on leur concède, par pur intérêt, celui d'aller se faire tuer aux missions des colonies ? Les apôtres de l'incroyance peuvent accumuler les tirades pompeuses et les mensonges subtils, leurs œuvres manifestent leurs intentions véritables. Et ces œuvres sont des quintessences d'abjection.

La tartuferie maçonnique a été poussée à un point où elle ne peut plus tromper que ceux qui le voudront bien. Quel français aimant sa patrie ne comprendrait à présent la nécessité d'enrayer le mouvement de néo-jacobinisme esquissé par les arrivistes de la politique ? Or, comment y arriver sans les catholiques ; comment, sans eux, empêcher que la France reste, selon la définition de Taine, "une démocratie agitée par les écrivains et gouvernée par des fonctionnaires" ?

Et, parmi les esprits de bonne foi vivant en dehors de toute confession religieuse, qui donc hésiterait à reconnaître dans le catholicisme l'instrument par excellence du salut social ? Nul, en dehors de ceux que la passion égare, ne se laissera bluffer désormais par le spectre du cléricalisme. Aucun homme sensé n'admettra que l'Eglise, opprimée, spoliée, ridiculisée de toutes les manières, constitue actuellement un danger pour l'Etat, qu'elle tende à empiéter sur le pouvoir et que son clergé s'applique à l'instauration d'un despotisme impossible. On reproche particulièrement à l'Eglise les fautes commises par les chefs d'Etat qui se

disaient ses enfants, les forfaits accomplis au nom de la religion par quelques ambitieux sans scrupules ou quelques fanatiques atteints de neurasthénie aigue. Autant vaudrait rendre la Raison responsable des insanités et des infamies qui se commettent en son nom ! D'autre part, les fautes de ses enfants légitimes ont-elles jamais empêché l'Eglise de remplir sa mission divine et pourront-elles jamais nuire à ses œuvres de haute utilité ?

A la vérité, si l'on interroge l'histoire avec une entière loyauté, on arrive à conclure avec Léon XIII : "Toutes les institutions qui ont pour but soit de protéger les peuples contre les caprices tyranniques des princes, soit d'empêcher le pouvoir central d'intervenir d'une façon importune dans les affaires municipales ou domestiques, toutes celles qui relèvent la dignité de la personne humaine et qui sont de nature à garantir à chaque citoyen l'égalité des droits, l'Eglise catholique les a ou bien établies ou bien prises sous sa protection ou bien conservées (1)..."

Cette lutte impitoyable contre l'Eglise, contre la Religion, contre l'idée religieuse même, à laquelle nous assistons, est la conséquence logique des principes de 89. Et c'est là un des grands sujets de crainte pour l'avenir. Si le pouvoir reste aux mains de ceux qui considèrent ces principes comme la base d'un Evangile nouveau, la persécution contre nous redoublera de duplicité. Entre les mains des néo-jacobins, la France ne sera jamais une terre de liberté pour les catholiques. On pourra leur reconnaître officiellement certains droits, on saura les rendre illusoires dans l'application. On pourra leur rebâcher qu'ils sont des citoyens comme les autres, on n'en travaillera pas moins à leur rendre la vie impossible. Au nom de l'unité à faire, du grand tout à créer pour rendre le pays fort, prospère... et athée, on les empêchera complètement d'enseigner, — c'est à quoi l'ennemi tient le plus, la récente loi le démontre, — on entravera leur action sociale jusque dans les œuvres de charité. Et quand ils seront tout-à-fait annihilés dans la nation, alors on séparera l'Eglise de l'Etat, de manière à ce que celui-ci en retire tous les avantages.

Que les jacobins soient battus par les collectivistes et autres socialistes, — chose possible dans un avenir peu éloigné, — ce sera pis encore. Certes, l'Eglise, étant au-dessus de toutes les formes de gouvernement, peut s'adapter parfaitement au régime démocratique, mais elle ne saurait s'attendre à vivre en paix avec la partie gangrenée de la démocratie. Si cet élément malsain arrivait à supplanter le ministère actuel, et il s'efforcera de le faire, il s'empresserait assurément de proscrire toute manifestation extérieure de la foi. Divisés entre eux sur maintes questions d'ordre politique ou social, et prêts à s'entre-dévorer pour se partager les dépouilles des vaincus, les révolutionnaires s'entendront toujours pour persécuter les croyants. Ce qui surexcite par dessus tout les négateurs de la croyance en Dieu, ce qui les outrage, pour cause, c'est que l'on

(1) Encycl. Immortale Dei, 1885.

puisse croire. Au nombre des châtiements de l'impur, se trouve, on le sait, l'impossibilité de supporter la vue de la pureté.

Les catholiques n'ont pas la moindre place dans la société nouvelle qu'élaboreront les socialistes. Si cette société s'instaurait, ils mettraient les fidèles en demeure d'apostasier ou de s'expatrier. Les avertissements et les menaces ne nous sont point ménagés à ce sujet.

Les prochaines élections pour le renouvellement de la chambre seront, par conséquent, d'une importance extrême pour l'Eglise de France. La lutte sera moins, cette fois, entre les partis politiques qu'entre la société chrétienne et la société païenne. Le combat se livrera pour ou contre Jésus, comme l'a très bien dit le R. P. Coubé. Il faut donc que les catholiques préparent dès à présent la campagne électorale, non en hommes de partis mais en chrétiens ; il faut qu'ils opposent une phalange sainte à l'armée du mal, à la valetaille de Satan. Jusqu'à présent ils se sont contentés de protester ; on voit aujourd'hui les résultats de cette attitude. Les coups ont succédé aux coups et bientôt les bourreaux n'admettront même plus que les victimes se plaignent. Vraiment, ce n'est pas la hargne des immondes qui stupéfie, c'est l'inertie des vilipendés.

Malheur à ceux qui persisteront à attendre leur salut d'un sauveur terrestre ! Il n'y a de Sauveur que Notre Seigneur Jésus-Christ et il nous a enseigné l'obligation et la valeur de l'effort, la nécessité et la beauté de l'action. Travaillons comme de bons soldats du Christ, selon le conseil de Saint Paul (2° Tim, II, 3). On n'a que les libertés que l'on sait conquérir.

Pour sauvegarder l'autel menacé, pour obtenir une législation équitable et arracher la patrie aux haineux, aux pervers, aux déments d'orgueil, il est indispensable d'enlever des sièges au Parlement. Et pour que Dieu bénisse la guerre contre les mécréants, il importe de s'appliquer mieux que jamais à garder ses Commandements et à embrasser la Croix. "Soyons prêts à mourir généreusement dans ce combat et ne souillons point notre gloire (I Mach. IX, 10).

Quand on considère les fautes commises par la fille aînée de l'Eglise depuis trois siècles, on tremble à la pensée des châtiements qu'elle s'est attirés. "Il faut qu'une grande désolation morale s'empare de notre société, disait Lacordaire, pour qu'elle achève de lever les yeux vers Celui qui est la source de toute probité.....

"Notre pays est perdu s'il ne revient à la religion. Il s'agit sans doute de nouveau ; mais ce sera une agitation stérile tant qu'il n'aura pas ouvert les yeux à la lumière qui tombe, par Jésus-Christ et l'Evangile, de l'éternité."

Que d'actes de pénitence, que d'oblations de douleurs, que de sacrifices expiatoires ne faudra-t-il pas pour compenser les péchés de la nation prévaricatrice ! Et quelle multitude d'œuvres de Charité, de pieux dévouements, exigera la réparation des maux causés par les collaborateurs des démons !

Puissent les événements actuels servir de leçon aux Canadiens et aux autres peuples chrétiens. Qu'ils se défient des "semeurs de vaines paroles", des propagateurs d'ère nouvelle; qu'ils étouffent toute tentative de démoralisation publique, qu'ils veillent jalousement sur leur foi. Le succès des impies est beaucoup la conséquence du relâchement de la vie spirituelle des catholiques. Partout où ceux-ci chercheront à concilier la doctrine du divin Maître et l'esprit du siècle, partout où, remplaçant la pratique des vertus par de pharisaïques habitudes, ils se barderont d'égoïsme, les sectes irrégulières se développeront comme des plantes parasites, et le Père qui est aux cieux permettra leur triomphe momentané pour châtier ses enfants ingrats. "Sache et vois maintenant, nous dit-il par la bouche de Jérémie, (11-19), qu'il est mauvais et amer d'avoir quitté Dieu ton Seigneur et de ne t'être plus soucie de me respecter ni de me craindre."

ALPHONSE GERMAIN.

LES ACCENTS DEFECTUEUX

En France

M. Tardivel a cité, dans sa conférence sur la *Langue française au Canada* (p. 32 de la brochure), quatre ou cinq lignes tirées du roman *Force et Faiblesse* de Paul Féval.

On désire voir toute la page d'où ces lignes ont été extraites; la voici. L'auteur y peint l'accent defectueux dans diverses parties de la France.

Qu'a donc ce soir M. le baron de Kerhuau? demanda le jeune M. Kercornbrec, en précipitant les véloces roulades du grassement de Quimper.

— Le bonheur le rend fou, répondit un cadet de Trigay, avec l'accent chromatique des pays nantais.

— Le fait est, s'écria M. de Châteaubrihel, un gros homme rose et blanc, qui parlait des narines comme c'est le devoir et le droit de tout notable habitant de Rennes, le fait est que le petit baron est un fortuné mortel!

Les gens de Vitré, de Vannes, de Saint-Brieux et de Saint-Malo firent tour à tour leurs réflexions: à Vitré, on gémit et l'on clapote; à Vannes, les mots passent comme de la soupe des deux côtés des langues épaisses; à Saint-Brieux, la parole se dandine lentement sur d'incroyables cadences; à Saint-Malo.....

Mais, à tout prendre, où parle-t-on comme il faut?

Le véritable accent français est-il ce cahoteux et bruyant roulement à l'aide duquel s'étourdissent réciproquement les riverains de la Garonne? Est-ce la farouche transformation de l'e muet, qui ajoute une syllabe à tous les mots de la chère Provence? Est-ce le genre suisse de Besançon, ou le gloussement belge de Laon, ou la traînante chanson de Normandie, ou le fausset glapissant du parisien de Paris?

On m'a dit que le français se parle assez bien à Moscou et à Saint-Petersbourg. Mais si vous voulez entendre le vrai son de la langue de Bossuet et de Corneille, l'avis général est qu'il faut aller jusqu'au Canada, où verdit un rameau du vieil arbre de France.

Voilà, en même temps, pour répondre à ce jeune Français récemment arrivé au Canada, qui trouvait tout defectueux dans notre parler canadien et ajoutait sans sourciller: "Chez nous, dans mon pays, le parler partout est parfait; on ignore ce que c'est qu'un mauvais accent" (!)

La langue française en Canada

Voici un bon petit article qui est en train de faire son tour de presse. Nous sommes heureux de le reproduire.

Il y a cinquante ans, on pouvait exprimer des doutes sur le maintien de la langue française en Canada, vu notre petit nombre, l'arrivée en masse des immigrants de langue anglaise et l'antipathie qui régnait contre nous. La situation actuelle est meilleure parce que nous avons plus que doublé notre population, tandis que les autres éléments sont restés en arrière sous ce rapport. Nous avons aussi gagné du terrain dans les sentiments de notre entourage qui est beaucoup moins hostile qu'autrefois. Les Acadiens, devenus très nombreux durant la même période, sont encore un appoint sur lequel on peut compter. S'il n'y avait pas aux Etats-Unis un million de Canadiens-français, nous serions les maîtres de la confédération.

Vers 1860, l'ouverture soudaine des colonies anglaises du sud et des antipodes a détourné le courant de l'immigration vers ces contrées, de façon que le Canada n'a reçu qu'une mince part du flot d'émigrants de langue anglaise qui, depuis, s'est déversé sur le globe.

A tout prendre, l'état actuel est en progrès en ce qui concerne la langue française parmi nous.

On voit des quantités d'Anglais—la nouvelle génération—qui apprennent le français.

Comme en Angleterre, dans les hautes classes, nos compatriotes d'origine différente de la nôtre se disent qu'il est nécessaire de savoir les deux langues.

Les journalistes d'Ontario et des provinces maritimes, qui ne pouvaient lire une ligne de nos publications, ont à présent pour successeurs des hommes qui répondent aux articles de la presse française.

Celui qui s'élève aujourd'hui contre la langue française est regardé avec surprise par tout le monde. Il en reste pourtant de ceux-là, mais ils ne tiennent pas le haut du pavé.

Une comparaison: lorsqu'un individu s'établit dans le voisinage d'un groupe qui cherche à lui nuire, il est dans une mauvaise position, mais s'il vient un autre homme de sa race se placer près de lui, dix hommes, cent, mille, dix mille, tout change—par la force des choses on cesse de le molester.

En supposant que nous sommes tous réunis dans le Canada, nous formons juste la moitié des électeurs. C'est, ou plutôt, ce serait un triomphe sur toute la ligne, attendu que nos gens parlent l'anglais et jouissent de l'avantage inappréciable de se faire comprendre partout.

Car, déjà, nous formons un peuple bilingue, tandis que les Anglais ne font que commencer à se servir des deux langues, et nous les devançons toujours sur ce terrain qui est plus facile pour nous que pour eux.

La nécessité s'imposant, on voit des *High Schools* où le français est enseigné. Il y a cinquante ans, personne ne pensait à cela. Signe des temps. Ce nouveau système ne pourra que se développer lorsque l'on aura sous les yeux les avantages qu'il doit produire inmanquablement.

En attendant, cultivons notre langage, ce ne sera pas de trop. La négligence et la mollesse qui nous caractérisent à cet égard devraient disparaître si nous y mettions un peu de soin et un légitime orgueil.

BENJAMIN SULTE.

LE BON LANGAGE

A propos du dernier livre de M. Rivard, M. l'abbé David Gosselin écrit dans la *Semaine Religieuse* de Québec:

"Depuis une quarantaine d'années, en particulier, nous avons toujours compté quelques compatriotes prêchant le bon langage par l'exemple et par l'action. Quand nous sommes entré au Séminaire de Québec en 1861, plusieurs jeunes prêtres arrivés récemment d'Europe,—ne cessaient d'attirer l'attention des élèves sur les déficiences multiples de leur prononciation. Nous ne savons trop pourquoi, mais un fait certain c'est qu'ils prêchaient un peu dans le désert. Les convertis étaient le petit nombre. Pourtant, si on l'avait voulu, il aurait été facile, pendant quelques années de collège, de se réformer complètement sur ce point. La tâche était d'autant plus facile qu'il aurait suffi d'écouter et d'imiter l'un des jeunes prêtres de cette époque, Mgr Hamel, qui, dans notre humble opinion, parle et prononce les mots avec une perfection que personne n'a surpassée.

"Ce mouvement n'a pas été inutile, s'il n'a pas eu de résultats immédiats tangibles. Ils ont donné le branle, et c'est peut-être grâce à leur initiative que nous voyons aujourd'hui la question du bon langage prendre une importance considérable. On surveille beaucoup plus la correction de la phrase, la pureté des termes et la propriété des mots. Le temps n'est pas éloigné où les auditoires se montreront plus difficiles et exigeront, non pas qu'on soit véritablement orateur, mais que l'on parle correctement."

A ceux qui se préoccupent de bien parler ou de bien chanter je signalerai le tout récent ouvrage de M. Barria, professeur de diction à Paris. C'est intitulé: *Méthode d'articulation parlée et chantée*, contenant un formulaire de 50 exercices à l'usage des étrangers, provinciaux, chanteurs et de tous ceux qui désirent obtenir une prononciation française.

L'auteur de cette excellente méthode a traité les exercices à tous les points de vue, ainsi que lui a permis l'expérience de son enseignement.

Ces exercices ont pour but:

1° De corriger tous défauts de prononciation, tels que bégaiement, zézaïement, nasillement, etc., etc.

2° De poser la voix des élèves et d'exercer leurs moyens vocaux par la pratique du chant accompagnant chacun des exercices.

3° De fournir aux élèves français un travail sérieux d'articulation.

4° De faire disparaître tout accent provincial ou étranger.

M. G. Worms, secrétaire de la Comédie-Française et professeur de diction au Conservatoire national de Paris, vient d'écrire à M. Barria:

J'approuve absolument votre *Méthode*, car je considère que l'articulation est la chose la plus importante dans l'art de la parole, et que tous les efforts tendant à son amélioration sont dignes d'intérêt. — J'engage donc fortement les élèves à cultiver votre mode d'enseignement et à persévérer dans ces exercices qui peuvent paraître

puérils au premier abord, mais qui ont une valeur réelle.

Je suis heureux de vous donner cette faible marque d'approbation, et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Cependant, quelle que puisse être l'utilité d'un pareil ouvrage, le premier traité de ce genre qu'un Canadien doit lire est celui de notre compatriote Rivard qui s'est lui-même constamment tenu au courant des travaux importants publiés sur la phonologie française.

Dans le *Pionnier* du 14 juillet, M. Omer Héroux a très bien dit la compétence spéciale de notre auteur en cette matière:

Rivard aime, d'une très forte affection, toutes les nobles et grandes choses, mais il a, pour la langue française, une particulière tendresse, une dévotion d'amoureux très épris.

C'est, au sens plein du mot, la *Dame de ses pensées*. Elle fait l'enchantement de sa vie intellectuelle, elle le repose de tous ses travaux. Elle fixe, de façon permanente, l'effort de son cerveau. Il scrute son histoire et sa composition intime; il lui découvre chaque jour une richesse et une perfection nouvelles. Il s'ingénie à mettre en relief ses qualités multiples, à la faire briller de tout son éclat, à la déployer dans toute l'ampleur de sa force triomphale.

Nul comme lui, non plus, n'a la claire perception de l'importance de la langue comme élément constitutif de la nationalité. Il a écrit jadis là-dessus des pages superbes et qui ont eu leur écho jusqu'en France.

Entre nous

Lecteurs qui devez des arrérages d'abonnement à la *Vérité*, vous seriez bien aimables si vous envoyiez immédiatement à l'administration quelques billets de banque ou autres effets de commerce facilement négociables.

On en a besoin.

Vous savez que la caisse du journal n'est pas grande.

Une des bonnes plumes du journalisme canadien vient d'être brisée par la mort. M. Pierre McLeod, rédacteur en chef du *Trifluvien*, est décédé subitement le 5 juillet, à l'âge de 51 ans.

Né à Trois-Rivières, il fit ses études classiques au collège de l'endroit et fut plus tard admis à l'exercice de la profession d'avocat, mais il quitta de bonne heure le barreau pour la presse.

Dans cette dernière sphère il s'est distingué par la souplesse de sa plume et la fermeté de son caractère.

Il fut bon chrétien.

Le Révérend J. B. Walstan Blais, curé de St-Laurent, Ile d'Orléans, décédé hier soir à l'Hôtel-Dieu, était membre de la caisse St-Joseph, de la congrégation de Ste Anne et de la société d'une messe, section diocésaine.

J. CL. ARSEFAULT, Ptre

Secrétaire.

{ Archevêché de Québec,
23 Juillet, 1901.

Restez à la Campagne

(De L'Enseignement Primaire.)

Habitant j'aime ce nom-là, moi, habitant, c'est-à-dire homme qui habite le pays. On le connaît, on sait ce qu'il est, d'où il vient, on a connu son père, sa mère, son aïeul, son bisaïeul, ce n'est pas cet aventurier des grandes cités dont le passé est ignoré et pour cause. Eh bien ! le paysan renonce volontiers à ce bénéfice d'estime et d'honneur pour s'en aller chercher fortune dans les villes. La vue du luxe lui fait tourner la tête ; il compare son habit à celui d'un transfuge qui a travaillé autrefois avec lui, et il s'attriste ; il ne songe pas que c'est souvent comme dit le vieux proverbe : "Habit de velours, ventre de son." Les *Etats*, c'est son rêve ! Oh ! vivre aux *Etats*, que c'est bon. Il aimera mieux être à la peine dans une manufacture de là-bas que d'être maître aux champs. C'est étrange avec quelle facilité on vend sa liberté pour de l'argent, pour de bons repas, pour un misérable morceau d'étoffe. Un jeune homme écrivait dernièrement : "Je suis fils d'un cultivateur ; j'ai fait une partie de mes classes ; maintenant je travaille chez mon père ; mais ce travail ne me plaît guère ; ne pourriez-vous point me trouver une petite place à Québec ou à Ottawa, ne fût-ce qu'une place de messenger ? Vous me rendriez un bien grand service". Et voilà un fils de famille qui veut se faire le serviteur d'un ministre.

Il y a des gens qui aimeraient mieux être, Dieu me pardonne, décroisseurs dans une grande ville que d'honorables cultivateurs dans une des belles paroisses de la province de Québec, et même maire de leur paroisse.

Mais, c'est surtout pour ses enfants que l'on rêve à une autre vie que la vie des champs ; et vos enfants, vos pauvres enfants, il faut que je vous le dise, vous ne les aimez pas, vous n'êtes pas bons pour eux, vous êtes cruels, oui cruels ; oh ! que vous leur faites du mal ! Dans votre conduite je vois une ambition aveugle, un profond égoïsme, mais pas un grain de paternelle affection. Voilà un cultivateur qui, à force de travail et d'économies, a amassé une somme assez ronde ; croyez-vous qu'il la destine à améliorer sa terre et à faire de son fils un cultivateur plus aisé ? pas du tout. Il a un tout autre projet en tête ; il le médite depuis longtemps.

Plus d'une fois le père et la mère se sont dit dans l'intimité : s'il plaît à Dieu, notre fils sera plus heureux que nous ; notre état est trop pénible, on se massacre le corps pour gagner quelque chose ; on lui fera faire des classes, soit ; eh bien ! après ... qu'en ferez-vous, s'il vous plaît ? Un médecin. Alors créez donc des malades. Et le besoin ne s'en fait guère sentir. Un avocat ? Alors créez donc des procès ; ces professions regorgent d'hommes qui se disputent le plus misérable procès, ou s'arrachent les plus petits malades. Mais je vous devine : Il aura une place, dites-vous. Une place ! une place ! voilà les terribles chimères qui égarent et ruinent tant d'hommes dans la province de Québec. Une place ! mais Dieu ! où la pren-

rez-vous ? j'en cherche partout à Québec et à Montréal, et je n'en trouve nulle part. De grâce, trouvez-moi donc, s'il vous plaît, une place de messenger !!

Voilà le refrain ennuyeux qui assourdit les oreilles du député ou du ministre. Mes bons amis, le bonheur vous l'avez ! Il est à la campagne, sur vos terres, dans vos modestes occupations : gardez-le, ne désertez pas votre champ.

UN DOCUMENT

Première liste des commandes reçues pour la brochure intitulée : *La langue française au Canada*, par J.-P. Tardivel.

	Nombre d'exemplaires
Un cercle de zélés et d'amis :	
Pour Mgr l'archevêque de Saint-Boniface,	5,000
Pour le collège de Saint-Boniface,	2,000
Les Frères des Ecoles chrétiennes,	4,500
Les Clercs de St-Viateur, d'Outremont,	1,300
M. l'abbé Mathieu, recteur de l'Université Laval, à Québec,	1,000
Les Rév. Sœurs des SS. NN. de Jésus-Marie, Hochelaga,	
R. P. Cadot, S. J., directeur de la Congrégation des jeunes gens, au Collège Ste-Marie, Montréal,	
M. le curé Chs. Crevier, Holyoke, Mass.,	
M. le curé J. A. Legris, Webster, Mass.,	
Rev. Frère Ulric, Woonsocket, Mass.,	
L'Alliance Nationale, Montréal,	
M. le Dr Daigle, Montréal,	
Rév. P. Grenier, S. J., Loyola College, Montréal,	
M. le libraire C.O. Beauchemin	500
M. l'abbé Ch. L. Béliveau, Grande Digue, N. B.,	350
M. le curé Jos. Brouillet, Worcester, Mass.,	300
Collège de l'Assomption,	250
MM. Cadioux et Derome, libraires,	
M. le curé Savaria, Lachine,	200
Rév. P. Harnois, O. M. I., Juniorat, Ottawa,	
Mgr C.E. Tanguay, Séminaire, Sherbrooke,	
M. l'abbé A. D. Granger, Ste-Rose, Kankakee, Illinois,	
Un ancien missionnaire, pour Chelmsford, Ont.,	
Le Rév. P. X., pour St-Ignace du Nomingue,	
Le même, pour l'Annonciation, comté d'Ottawa,	
Mgr des Trois-Rivières,	
Rév. P. La. Lalande, S. J., directeur de l'Union catholique, Montréal,	
Rév. P. O. Grégoire, C. S. V. Joliette,	150
Séminaire des Trois-Rivières	100
Collège St-Joseph, Westmorland, N. B.,	
M. le curé E.H. Guilbert, Ste-Anne de Sorel,	
M. S. Lachance, pharmacien, Montréal,	
Collège Bourget, Rigaud,	
Messager du S.-Cœur, rue Bleury, Montréal,	
M. l'abbé J. F. Audet, Winoski Falls, Vt.,	

Séminaire de St-Hyacinthe	100
M. le curé J. A. Boissonneau, St-Johnsbury, Vt.,	
Rév. P. Ph. Valiquette, O. M. I., Hull,	
Grand Séminaire, Montréal,	
Collège de Montréal,	
M. l'abbé F. Laliberté, S. S. au collège de Montréal,	
Monastère des Dames Ursulines, Trois-Rivières,	
Séminaire de Rimouski,	
M. l'abbé L. D. Grenier, Worcester, Mass.,	
M. l'abbé J. E. Rouleau, St-Victor, Beauce,	
Rév. P. J. U. Poitras, O.M.I., Portage du Rat, Ont.,	
M. l'abbé J. M. Desjardins, Ville-Marie, Pontiac,	
M. le curé L. A. Masson, Danville, Prov. de Québec,	
M. l'abbé Lindsay, à l'archevêché de Québec,	
M. le curé J.B. Proulx, St-Lin	
M. l'abbé C. A. Poissant, Chicago,	
M. l'abbé P. Félix Sirois, St-Pierre de Malbaie,	
M. le curé C. Bérubé, St-Raphaël de Bellechasse,	
M. l'abbé E. Roy, collège de Lévis,	
M. T. Fortin, collège de Valleyfield,	
M. l'abbé A. E. Monbourquette, Margarec-Est, N. S.,	
M. l'abbé D. D. Bélanger, Perkins Mills,	
M. l'abbé A. C. Dugas, St-Clet, de Soulanges,	
M. l'abbé H. Martel, Bonfield, Ont.,	
M. l'abbé H. O. Paré, Salem, Mass.,	
M. l'abbé E. Lessard, St-Ephrem d'Upton,	
M. le curé J. E. Beaudouin, Lafontaine, Ont.,	
M. l'abbé Ant. Ouellet, Shédiac,	
M. le curé T. Campeau, St-Joseph, Manitoba,	
M. le curé E. C. Croteau, Plantagenet, Ont.,	
M. le curé P. Intrat, St-Patrick de Tingwick,	
M. l'abbé J. E. Héroux, St-Didace, Maskinongé,	
Rév. Mère Victoire, convent J. M., Trois-Pistoles,	
M. l'abbé T. C. Audet, Paspé-diac,	
M. l'abbé J. A. Lefebvre, St-J.-B., Sherbrooke-Est,	
M. l'abbé C. A. Carbonneau, Isle Verte,	
Mgr L.M. Dugas, Cohoes, N.Y.,	
M. l'abbé S. Côté, Sandon, B. C.,	
M. D. G. Bruneau, Kingsey Falls, P. Q.,	
M. le curé D. Morisset, Trois-Pistoles, P. Q.,	
M. l'abbé D. Chénard, St-Eleuthère, Kam.,	
M. l'abbé J. A. Chalifoux, Petit Cascapédiac,	
Sr Marie de St-Jean Berchmans, Bon Pasteur, Québec,	
Rév. P. S. Veilleux, S. J., Sudbury, Ont.,	
M. Maxime Trouplin, Château du Loir (Sarthe), France,	
Ont commandé un exemplaire :	
L'abbé G. Bourdeau, Bécancourt,	
J. C. Sutherland, Richmond,	
L'abbé O. Joly, C. S. V., Joliette,	
L'abbé S. J. Doucet, Grande Anse, N. B.	

L'abbé E. Charland, C. S. V., Lanoraie.	
J. E. W. Lecours, Montréal.	
W. J. Lincourt, Lawrence, Mass.	
L'abbé Edm. Grenier, St-Grégoire, Nicolet.	
Le notaire A. H. Faucher, Arthabaskaville.	
Le Dr G. Gaudreau, Augusta, Maine.	
L'abbé S. Guillet, Adams, Mass.	
Rév. Sr Ste-Blandine, Pointe du Lac.	
Alph. Turgeon, Bathurst, N. B.	
J. C. Chapais, St-Denis, Kam.	
L'abbé L. S. D. Blondin, Martindale, P. Q.	
Rév. P. Nault, S. J., Port Arthur, Ont.	
Rév. Sr St-Joseph, Cong. de N.-D., St-Sauveur, Québec.	
L'abbé Jos. O. Casavant, Waterville, Maine.	
R. F. Bourke, D'Escousse, C. B.	
L'abbé Ferd. Garneau, St-Roch, comté l'Islet.	
P. J. A. Cardin, Sorel.	
L'abbé L. Bonin, Rivière des Prairies.	50
Hector Dalpé, Waterbury, Conn.	
A. P. Letendre, Rimouski.	
P. L. Carignan, Trois-Rivières.	25
Valmore Richard, Sherbrooke-Est.	
Polydore Major, collège Bourget, Rigaud.	20
Amédée Cléroux, Dunrea, Manitoba.	15
Emile Escande, Paspébiac, comté de Bonaventure.	12
L'abbé L. C. H. Tremblay, St-Clément, Tém.	
J. P. Morais, Lower Caraquet, N. B.	10
L'abbé F.-X. Lebel, St-Luc de Matane.	
Le Dr L. O. Bournival, St-Barnabé.	
Alfred Lassalle, St-Pierre, Manitoba.	
Séverin Béchard, St-Jacques le Mineur.	
L'abbé Joseph Lavigne, Neche, N. Dakota.	
E. M. Mailloux, Ware, Mass.	
Le Dr Arthur Poliquin, St-Félicien, Lac St-Jean.	
G. Guillet, St-Jean, P. Q.	
Bernie P. Coyne, Chesterville, Ont.	
Gilda Martin, No. Grosvenor Dale, Conn. U. S.	
Caroline Massicotte, Ironwood, Michigan.	

Par la liste qui précède, on voit que la brochure contenant la conférence de M. Tardivel a été favorablement accueillie au Canada et dans les centres français des Etats-Unis.

Quelques exemplaires envoyés en France paraissent aussi y avoir été lus avec plaisir. Entr'autres témoignages, nous nous permettrons de citer celui d'un prêtre très avantageusement connu dans le monde des lettres françaises, M. l'abbé Méric, professeur à la Sorbonne.

A la date du 4 juillet, il écrivait à M. Tardivel :

J'ai lu avec le plus vif intérêt les belles pages que vous avez consacrées à la défense de la langue française dans votre pays, et je ne saurais trop conseiller à vos chers compatriotes de méditer cette fière déclaration qui m'a charmé dans votre livre :

"La langue française c'est notre drapeau national. C'est elle qui fait que nous sommes une nation distincte sur cette terre d'Amérique, et que l'hérésie a si peu de prise sur nous."

Que Dieu exauce vos vœux ! Que vos chers Canadiens n'oublient jamais leurs pères, leur berceau et leurs amis de France ! L'Eglise et la France ont veillé sur ce berceau !